

SYNTHESE

FLEGT EN AFRIQUE DE L'OUEST: VERS UNE GOUVERNANCE FORESTIERE ET UN COMMERCE EFFICACE

Labode Popoola & Yonas Yemshaw



Un grumier sur l'axe Accra-Kumasi au Ghana

Les défis auxquels font face les pays et les producteurs des produits forestiers varient selon chaque situation, mais il y a des contraintes communes à nombre d'entre eux. Ces contraintes comprennent le manque : de volonté politique, de dialogue national, de normes nationales, de compétences nécessaires, de motivations claires et de libre compétition, entre autres. Dans nombre d'Etats Ouest Africains, la récolte illégale s'accroît et compromet l'accomplissement du plein développement économique du secteur forestier. Les procédures d'exportation frayent parfois des chemins pour la corruption, alors que la certification reste encore très importante dans la gestion durable des forêts. L'Application des Réglementations Forestières, Gouvernance et Echanges Commerciaux (FLEGT) dans ces pays peut significativement réduire, sinon éliminer, ces contraintes.

PROBLEMATIQUE

La déforestation et la coupe illicite de bois sont pour la plupart associées aux pays en développement ou pays du Sud (Brown et al., 2008) avec des causes fondamentales similaires, alors que les pays importateurs de ces bois sont majoritairement du Nord et certains comptent parmi les pays en développement les plus avancés. Ceci fait du commerce des produits forestiers et de la coupe illégale un problème international et non juste une question du Sud ou du Nord. Au plan international, la corruption et la faible application de la loi sont normalement cités comme les causes de la coupe illicite. La littérature met en corrélation le besoin de survivre (satisfaire les besoins vitaux) et l'incapacité de l'Etat et des lois à satisfaire convenablement ces besoins pour expliquer l'illégalité en général et l'abattage illégal en particulier. La lacune subséquente entre le besoin de survivre et les incohérences législatives représente ce qui se manifeste dans les différentes dynamiques socioéconomiques comme la faible application des lois, la corruption et les faibles institutions, entre autres. En foresterie, ce problème ou cette dynamique est connu sous le terme 'coupe illicite' et

'commerce non contrôlé du bois et des produits forestiers non ligneux'. La coupe illicite, en tant que problème majeur pour nombre de pays producteurs de bois d'œuvre, cause des dommages environnementaux, coûte des milliards de dollars de manque à gagner, encourage la corruption, affaiblit l'application de la loi et la bonne gouvernance, et contribue à financer le conflit armé dans certains pays. Les pays consommateurs contribuent à ce problème en important le bois et les produits dérivés sans s'assurer qu'ils ont été légalement récoltés. Néanmoins, ces dernières années les pays producteurs et consommateurs de bois ont prêté une attention croissante au problème de la coupe illicite (Hansen, 2008).

APPROCHE DE SOLUTION

Il existe une initiative de l'Union Européenne (FLEGT) visant à réformer la gouvernance dans les pays producteurs de bois d'œuvre, en utilisant les leviers du marché et la législation (Bodegom, 2008). L'initiative FLEGT est venue à un moment où certains pays producteurs de bois sont en transition entre les anciennes et les nouvelles pratiques de faire les affaires. D'importantes difficultés surviennent lorsque les pays producteurs s'engagent à introduire des

réformes dans un secteur de défis comme celui de la forêt. En fin de compte, la tâche principale est d'accomplir les réformes initiées par les pays producteurs afin de s'assurer que le secteur forestier peut pleinement contribuer au développement économique, avec un minimum de dommages environnementaux (Banque Mondiale, 2006). Les Accords de Partenariats Volontaires (VPAs) du FLEGT sont compatibles avec les accords commerciaux de l'OMC entre les pays producteurs et l'UE pour arrêter de façon collaborative la coupe illicite. Sous ces accords, les pays exportateurs développent des systèmes pour contrôler la légalité de leurs exportations. L'UE en retour soutient les pays à mettre en place ou améliorer les systèmes de vérification. Dans chaque pays, les VPAs prendront en compte les disparités au niveau national sur les questions de gouvernance, de législation forestière, de forêts et droits fonciers, du commerce du bois, des initiatives existantes dans le secteur forestier et la capacité à mettre en œuvre les accords. Dans certains pays en voie de développement, la réalisation de ces obligations demandera d'important renforcement institutionnel et le développement de compétences.

STRATEGIES EN COURS

Il y a beaucoup d'amélioration en Afrique de l'Ouest. Par exemple en Guinée, les responsables des services douaniers sont entrain de mettre en œuvre un nouveau système numérique, SYDONIA, pour soutenir les opérations de contrôle. Au niveau de la plupart des ports Ouest Africains, l'introduction de nouvelles mesures de sécurité dans le cadre du Code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires (le Code ISPS) de l'Organisation Maritime Internationale est lente et le commerce informel est toujours entretenu. Au Nigeria, une nouvelle politique sur le commerce, les tarifs et la certification a été approuvée en 2006 et la législation est en cours d'actualisation afin de refléter les changements. En réalité, le Département Fédéral de Foresterie du Nigeria a des pouvoirs très limités pour résoudre ces questions et se bat pour acquérir les ressources pour effectivement gérer et suivre l'exploitation forestière. L'Office d'Exploitation des Forêts (ODEF) du Togo, en charge des plantations d'Etat, a la responsabilité d'approvisionner les industries locales de bois de Lomé et d'ailleurs en grumes de teck et d'eucalyptus. Cependant, les meilleurs prix proposés par les acheteurs Indiens ont fortement influencé la politique de l'ODEF, qui priorise l'exportation directe du teck vers l'Inde plutôt que la vente sur le marché local. Du fait que l'ODEF ne fournit pas le teck aux commerçants locaux de bois ou aux industries locales de transformation du bois, la plupart d'entre eux sont inactifs et ont dû fermer, en particulier les scieries.

Appel à l'Action

Bien que la mise en œuvre du FLEGT soit limitée dans la sous-région, il y a quelques scénarii prometteurs, si la collaboration entre les principaux acteurs peut être garantie. L'accroissement du niveau de prise de conscience au niveau des principaux acteurs du rôle des normes forestières (y compris la certification) et le rôle des forces du marché, peut potentiellement influencer positivement la gestion forestière lorsque l'environnement devient propice. Alors que la certification volontaire peut contribuer pour beaucoup, il y a un certain nombre d'obstacles qui entravent sa réalisation effective dans la gestion durable des forêts. Cependant, avec la promotion accrue du plan d'action FLEGT, ces obstacles peuvent être largement contournés puisque le FLEGT a mis en place une approche multidimensionnelle pour traiter les nombreuses questions inhérentes au commerce illégal de bois. Il y a un certain nombre d'institutions académiques et de recherche en Afrique de l'Ouest qui s'intéressent aux problèmes de la foresterie. Ces institutions peuvent constituer le socle pour un travail en réseau sur les questions relatives au FLEGT. Leurs activités comprendront la localisation, la collecte, la synthèse et le partage de l'information à travers des fora tels les ateliers, les symposia, les séminaires et les conférences périodiques. D'autres réseaux sociaux sur l'internet tels que facebook et le blog peuvent être explorés et efficacement exploités pour identifier les personnes et pour partager l'information.

Le plan d'action FLEGT – adopté en 2003 – met ensemble des mesures des pays producteurs et consommateurs afin de faciliter le commerce de bois légal et éliminer la vente illégale de bois à l'UE, à travers des mesures telles que:

- le soutien aux pays producteurs de bois;
- des activités pour promouvoir le commerce du bois légal;
- la promotion des politiques d'éthique dans l'attribution des marchés publics;
- le soutien aux initiatives du secteur privé pour promouvoir la responsabilité sociale de l'entreprise ;
- des garanties pour le financement et l'investissement ;
- l'utilisation des instruments législatifs existants ou adoption de nouvelles lois pour soutenir le plan ;
- la résolution du problème du bois résultant des conflits.

Notre adresse

The Executive Secretary,
African Forest Forum (AFF)
United Nations Avenue, Gigiri,
P.O. Box 30677-00100, Nairobi, Kenya

Phone: +254 20 722 4203,
Fax: +254 20 722 4001

Email: exec.sec@afforum.org
Website: www.afforum.org

Traduit de l'anglais par:
New Alliance Publishers

Sources

Bodegom, A.J., Klaver, D., Schoubroeck, F., Valk, O., 2008. FLEGT beyond T. Exploring the meaning of 'Governance' concept for the FLEGT process. Wageningen University and Reserach Centre, The Netherlands. PDF Electronic version at www.cdic.wur.nl/UK/publications

Brown, D. et al. 2008. Legal timber: verification and governance in the forest sector. ODI London, UK, with CATIE, Costa Rica, CIFOR, Indonesia and RECOFTC, Thailand.

Hansen, C. P., Treue, T., 2008. Assessing illegal logging in Ghana. International Forestry Review Vol. 10 (4), 2008: 573-590

World Bank. 2006. Strengthening Forest Law Enforcement and Governance: Strengthening a Systemic Constraint to Sustainable Development. Report No. 36638-GLB. Washington, DC: The World Bank.